



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet du Pas-de-Calais

dossier n° DP 062 893 22 00012

date de dépôt : 27 janvier 2022

demandeur : Conservatoire du Littoral EPF,
représenté par M Arnault Graves

pour : Implantation de ganivelles le long du
véloroute situé dans l'emprise de la RD940.

adresse terrain : Baie de la Slack, à Wimereux
(62930)

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Pas de Calais
Affaire suivie par :
Hervé LEFRANC
03 21 81 17 38

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
délivré par le Préfet**

Vu le décret n°2004-374 du 29/04/2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements ;
Vu le décret du 29/07/2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
Vu l'arrêté 2021-60-40 du 15/06/2021 portant délégation de signature à M Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
Vu la décision en date du 31/08/2021 accordant subdélégation de signature ;

Vu la demande d'un certificat de décision de non opposition, formulée par courriel du 21/06/2022 ;

Le Préfet du département de Pas-de-Calais certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Conservatoire du Littoral EPF enregistrée sous le numéro **DP 062 893 22 00012** pour le projet ci-dessus référencé avant le **16/05/2022**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à ARRAS, le **27 JUIN 2022**

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Edouard GAYET

Pièces jointes :

Avis du Service Régional de l'Architecture

Avis réputé favorable de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) du Boulonnais

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Bilan de la mise à disposition du public effectuée du 13 au 27 mai 2022

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction régionale des affaires culturelles Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site classé pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites

Le préfet du Pas-de-Calais,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.341-10 et R.341-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature du préfet ;

Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France,

ARRÊTE

L'autorisation de travaux relative à la demande n°dp8932200012 déposée par CONSERVATOIRE DU LITTORAL est accordée.

Fait à ARRAS, le 28/02/2022

Pour le préfet et par délégation,



L'architecte des Bâtiments de France

STEPHANE PILON



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

D.D.T.M. 62
28 MARS 2022
Pôle FIADS
de Montreuil sur Mer
Préfet de Pas-de-Calais

dossier n° DP 062 893 22 00012

date de dépôt : 27 janvier 2022

demandeur : Conservatoire du Littoral EPF,
représenté par M Arnault Graves

pour : Implantation de ganivelles le long du
véloroute situé dans l'emprise de la RD940.

adresse terrain : Baie de la Slack, à Wimereux
(62930)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas
de Calais
705 RTE de Paris
lieu-dit St Justin Ecuire
62170 Montreuil
Affaire suivie par :
Hervé LEFRANC
03 21 81 17 38

Service Régional de l'Archéologie
3 RUE du Lombard TSA 50041
59049 LILLE CEDEX



**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 10 février 2022

L'adjoint au responsable du pôle FIADS de Montreuil s/Mer
David VERBRUGGHE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet de Pas-de-Calais

dossier n° DP 062 893 22 00012

date de dépôt : 27 janvier 2022

demandeur : Conservatoire du Littoral EPF,
représenté par M Arnault Graves

pour : Implantation de ganivelles le long du
véloroute situé dans l'emprise de la RD940.

adresse terrain : Baie de la Slack, à Wimereux
(62930)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas
de Calais
705 RTE de Paris
lieu-dit St Justin Ecuire
62170 Montreuil
Affaire suivie par :
Hervé LEFRANC
03 21 81 17 38

**Maison du Département Aménagement et
Développement Territorial du Boulonnais
26-28 RTE de la Trésorerie
62126 Wimille**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

En l'absence de réponse dans un délai de 1 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Si vous devez imposer des participations, je vous invite à les énumérer et à me les transmettre dans le délai qui vous est imparti pour les reprendre dans l'arrêté, faute de quoi elles ne seraient pas opposables.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 10 février 2022

L'adjoint au responsable du pôle FIADS de Montreuil s/Mer
David VERBRUGGHE

*avis réputé favorable
en l'absence de réponse*

**Bilan au 2 juin 2022 suite à mise à disposition du 13 au 27 mai 2022
relative à la demande de déclaration préalable de travaux
pour la pose de ganivelles le long de la véloroute RD 940 entre le
parking de la pointe aux oies et le parking des
allemands**

Conformément au code de l'urbanisme et à l'arrêté préfectoral du 2 mai 2022, la demande de déclaration préalable de travaux pour la pose de ganivelles le long de la véloroute RD 940 entre le parking de la pointe aux oies et celui des allemands a été mis à la disposition du public du 13 au 27 mai 2022.

Elle a fait l'objet d'un affichage en mairie de Wimereux ainsi qu'à la Communauté d'agglomération du boulonnais et d'une publication sur leur site internet.

L'intégralité du dossier a été mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Pas-de-Calais pendant toute la durée de la mise à disposition.

Une adresse électronique (ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr) permettait au public de faire ses observations et d'y poser ses questions. Aucune observation n'a été formulée sur cette messagerie.